



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/686
16 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

C'est avec une profonde inquiétude que je vous fais tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Service de l'information du Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan le 14 juin 1999, concernant le dernier en date des actes d'agression commis par la République d'Arménie en violation flagrante du régime de cessez-le-feu en vigueur depuis 1994 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer rapidement le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar KOULIEV

Annexe

DÉCLARATION PUBLIÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DE L'AZERBAÏDJAN LE 14 JUIN 1999

Le 14 juin 1999, de 4 h 30 à 9 heures, environ 300 hommes des forces armées arméniennes ont à trois reprises, depuis leurs positions situées près du village d'Ashagy Oratag, à proximité de la ville azerbaïdjanaise occupée d'Agdara, tenté de s'emparer des positions des forces armées azerbaïdjanaises près du village de Gyzyloba, à proximité de la ville de Terter. Les attaquants ont utilisé de l'artillerie lourde, des mortiers et des mitrailleuses de gros grand calibre.

Les unités des forces armées azerbaïdjanaises ont immédiatement opposé une résistance énergique aux attaquants arméniens qui, après avoir subi de lourdes pertes, ont été repoussés sur leurs positions antérieures. Au cours de cet affrontement de quatre heures et demie, deux soldats azerbaïdjanais ont été tués et quatre autres blessés dans leur retranchement.

Le Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan déclare que les forces armées du pays sont prêtes à repousser avec détermination toute nouvelle tentative des forces hostiles. L'entière responsabilité du conflit incombe à la République d'Arménie.
